

# Conseil Municipal

*Séance publique du 10 avril 2025 à 18 H 30*

---

## Liste des délibérations prises

*Affichée le 17 avril 2025 et publiée sur le site Internet en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le délai de recours contentieux court à compter de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)*

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par M. Honoré ACCHIARDI, Adjoint au Maire.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Angéline CAUVIN - Patricia DEMAS - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT - Sandrine MOSCONI - Mélanie THEUNIS.

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO - Franck EMELINE - Gilles FIGHIERA - Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT - José TOMICO.

Membres excusés :

Mesdames Régine DEREPAS (pouvoir à Honoré ACCHIARDI) et Mme Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Patricia DEMAS)

*Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H 30*

Secrétaire :

Mme Mélanie THEUNIS, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance.

\* \* \*

# ORDRE DU JOUR

## ➤ Nomination du secrétaire de séance

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

## ➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

## ➤ Finances :

- Approbation du Compte de Gestion 2024

### Section FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 221 375.78 €
RECETTES	1 767 172.86 €
EXCÉDENT RÉEL 2024	545 797.08 €
EXCÉDENT À REPORTER 2023	1 131 743.14 €
<b>EXCÉDENT GLOBAL 2024</b>	<b>1 677 540.22 €</b>

### Section INVESTISSEMENT

DÉPENSES	1 105 909.23 €
RECETTES	782 851.77 €
DÉFICIT 2024	323 057.46 €
EXCÉDENT À REPORTER 2023	651 243.02 €
<b>EXCÉDENT GLOBAL 2024</b>	<b>328 185.56 €</b>

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

- Approbation du Compte Administratif 2024

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire précise que le Maire peut présenter le compte administratif mais ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Il précise également que ces écritures présentent une stabilité par rapport aux années précédentes, parfaite démonstration d'une administration maîtrisée des finances communales.

Sous la présidence de M. Gilles FIGHERA, Conseiller Municipal, il est procédé au vote du compte administratif, parfait reflet du compte de gestion.

Il est donc approuvé comme suit :

**Section FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES	1 221 375.78 €
RECETTES	1 767 172.86 €
EXCÉDENT RÉEL 2024	545 797.08 €
EXCÉDENT A REPORTER 2023	1 131 743.14 €
<b>EXCÉDENT GLOBAL 2024</b>	<b>1 677 540.22 €</b>

**Section INVESTISSEMENT**

DÉPENSES	1 105 909.23 €
RECETTES	782 851.77 €
DÉFICIT 2024	323 057.46 €
EXCÉDENT À REPORTER 2023	651 243.02 €
<b>EXCÉDENT GLOBAL 2024</b>	<b>328 185.56 €</b>

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**  
M. le Maire quitte la séance lors du vote

○ **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024**

M. le Maire propose au vote du Conseil Municipal l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2023 *comme suit* :

\* 1068 Réserve d'investissement : 649 994.00 €  
\* 002 Excédent de fonctionnement : 1 027 546.22 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

○ **Vote des taux :**

M. le Maire propose d'approuver les taux ci-après exposés, qui n'ont pas été augmentés depuis 2014 grâce à une gestion saine et optimisée des actions menées, ceci afin de préserver le pouvoir d'achat des familles :

- Taxe foncière (bâti) : 15.54 %
- Taxe foncière (non bâti) : 26.33 %
- Taxe d'habitation : 11.57 %

M. le Maire précise que les hausses liées à celles de l'énergie et des matières premières n'ont pas été imputées sur les familles ; de même l'augmentation des repas n'a pas été reportée pour l'année scolaire 2024/20250.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

- **Vote du Budget Primitif 2025**

Après une présentation par M. Gilles FIGHIERA,, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif 2025, arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances en date du 27 mars 2025, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 747 857.22 €	2 747 857.22 €
Section d'investissement	3 977 247.37 €	3 977 247.37 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

- **Office National des Forêts – campagne de surveillance estivale 2025**

M. le Maire rappelle que la Commune de Gilette, avec le soutien du Conseil Départemental des A.M, s'est engagée, depuis de nombreuses années, à mettre en place des tournées de surveillance effectuées par les agents de l'Office National des Forêts sur le site de la Cerise et au quartier «La Clave». Ces opérations de surveillance de police ont pour but d'encadrer les activités et de faire cesser les incivilités trop souvent constatées tel que l'allumage de feu de cuisson en forêt.

Dans le but de préserver ces lieux naturels remarquables, M. le Maire propose aux membres présents de valider le devis établi pour les actions suivantes : 4 tournées de surveillance menées en juillet et août prochains, par 2 agents - dont le coût s'élève à la somme de 5 220 € TTC. Ces journées viendront compléter celles menées sur les communes de Pierrefeu et de le Broc.

Les gardes régionaux forestiers et les ambassadeurs du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur seront également déployés afin de sensibiliser les visiteurs aux bons gestes à adopter en milieux naturels dans le but de préserver les patrimoines et favoriser le partage de l'espace.

**DÉLIBÉRATION** est prise pour solliciter auprès de M. le Président du Conseil Départemental des A.M son soutien financier, à hauteur de 50 %, soit la somme de 2 610 €.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

- Vidéoprotection – demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du FIPD-R ainsi qu'auprès du Conseil Départemental des A.M

Le coût de cette opération de renforcement du réseau de vidéoprotection comprenant également le renouvellement des équipements mis en place il y a une vingtaine d'années, est estimé à la somme de 104 550.90 € H.T selon devis établi par la SAS SATELEC.

**DÉLIBÉRATION** à adopter pour solliciter le soutien des différents partenaires financiers, selon le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :

Etat – F.I.P.D-R (taux : 30 %)	31 365.27 €
Etat - D.E.T.R (taux : 30 %)	31 365.27 €
Conseil Départemental des A.M (104 550.90 – 62 730.54) x 50 %	20 910.18 €
Part communale y compris TVA	41 820.36 €
<b>TOTAL</b>	<b>125 461.08 €</b>

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

- Sécurisation des fêtes patronales (Saint-Pancrace & Assomption) et Marché des Bulles de Noël – Demande de subvention au taux de 70 % auprès du Conseil Départemental des A.M

**DÉLIBÉRATION** est adoptée pour solliciter du Conseil Départemental une subvention au taux de 70 %. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 2 667.60 TTC

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

- Copropriété 8 et 14 rue du Collet – répartition de la prime d'assurance

**DÉLIBÉRATION** est adoptée en vue de procéder à la répartition de la prime d'assurance 2025.

Son montant s'élève à la somme de 1 295.27 € TTC et sera réparti comme suit :

Mairie de Gilette	290/1000 <sup>ème</sup>	375.63 €
M. Franck EMELINE	154/1000 <sup>ème</sup>	199.47 €
Mme Nicole CORSI	196/1000 <sup>ème</sup>	253.87 €
SCI GLOBALL AZUR	360/1000 <sup>ème</sup>	466.30 €

**Franck EMELINE ne doit pas prendre part à ce vote en sa qualité de copropriétaire**

## **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

- Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des A.M : soutien à Mayotte

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels causés par le passage du cyclone CHIDO, le Conseil Municipal a décidé d'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte, en faisant un don de 500 € qui sera versé à La Croix Rouge.

## **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

### ➤ Métropole Nice Côte d'Azur :

- Dotation de solidarité métropolitaine – exercice 2025

**DÉLIBÉRATION** à adopter afin de valider l'emploi de la dotation de solidarité métropolitaine, pour un montant de 140 416 €, engagée par délibération du Conseil Métropolitain en date du 31 janvier 2025. Cette dotation sera versée intégralement en section «Fonctionnement» afin de renforcer les politiques communales menées en faveur de la jeunesse, des familles et des séniors.

## **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

- Présentation du rapport annuel d'activités – Année 2023

Ce rapport est mis à la disposition des élus pour une présentation lors du prochain Conseil Municipal.

### ➤ Travaux :

- Point sur les opérations en cours ou à engager

#### Eglise de l'Assomption :

M. Honoré ACCHIARDI rappelle que les travaux de réfection de la toiture de la nef de l'église sont achevés.

Quant aux infiltrations observées au plafond, une déclaration de sinistre a été adressée à GROUPAMA.

#### Immeuble rue du Tribunal :

Une première phase des travaux de rénovation sera entreprise en juin prochain et se poursuivront dès le mois de septembre 2025.

- Travaux d'urgence de protection contre les chutes de blocs rocheux Secteur de la Sénégoge Mission G2 PRO :
  - Demande de financement après de l'Etat au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs dits «Fonds BARNIER» et du Conseil Départemental des A.M

**DÉLIBÉRATION** est adoptée pour solliciter lesdites subventions selon le plan de financement prévisionnel ci-après présenté :

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
Mission G2 PRO			
Relevés géologiques et géotechniques complémentaires	800 €	Etat –FPRNM 800 € + 2 500 € = 3 300 € x 50 %	1 650 €
Rapport de synthèse	2 500 €		
		CONSEIL DEPARTEMENTAL 800 € + 2 500 € = (3 300 € - 1 650 €) x 60 %	990 €
		Part communale y compris TVA	1 320 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 300 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>3 300 €</b>
TVA 20 %	660 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 960 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 960 €</b>

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur :

- Renouvellement de la mise à disposition de personnel

**DÉLIBÉRATION** est adoptée afin d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent permanent œuvrant minoritairement à l'exercice de la compétence «promotion du tourisme» auprès de l'Office de Tourisme métropolitain à hauteur du temps de travail consacré à la compétence transférée. Cette mission est aujourd'hui confiée à Mme Christine MAYNE pour 20 % de son temps d'activité.

Ladite convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Conservatoire des Alpes-Maritimes :

- Adhésion de la commune de RIMPLAS

**DÉLIBÉRATION** est prise pour d'approuver l'adhésion de cette commune

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS**